



Le centre nautique municipal de Brest en tant que produit d'une arène inter-organisationnelle

Claude Lafabrègue

► To cite this version:

Claude Lafabrègue. Le centre nautique municipal de Brest en tant que produit d'une arène inter-organisationnelle. Colloque international : La ville et le sport, May 2017, Brest, France. pp.201-211. hal-02064469

HAL Id: hal-02064469

<https://hal.science/hal-02064469>

Submitted on 29 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le centre nautique municipal de Brest en tant que produit d'une arène inter-organisationnelle.

LAFABREGUE Claude, claudelafabregue@unicaen.fr

Soutenir la vitalité des sports nautiques est un moyen d'affirmer le caractère maritime d'une ville. A Brest, des fêtes maritimes sont organisées, quelques jours l'été, dès 1847 par la Société des Régates de Brest avec le concours de la municipalité. Toutefois, tout au long du 19^e siècle et jusqu'à la fin des années 1930 les animations nautiques restent très ponctuelles.

Après la seconde guerre mondiale, la durée des activités s'est étendue et le nombre de clubs de voile s'est accru. Ainsi, en 1958, la ville de Brest en héberge trois: le club nautique de la Marine, la Société des Régates de Brest (SRB) et le Yacht-club de la Rade de Brest, créé par d'anciens membres de la SRB récemment mis en minorité lors de l'élection de son comité directeur. De leur côté, les équipes qui se succèdent à la tête de la municipalité jusqu'à la fin des années 1970 se montrent toujours attentives à l'animation que produisent les activités nautiques organisées depuis leur territoire. Surtout, elles sont de plus en plus convaincues qu'une politique visant à dynamiser la pratique de la voile à Brest passe par une coopération durable entre les différents acteurs locaux. Or, jusqu'en 1975 la concrétisation du projet que portent les différentes municipalités ne peut être imaginée sans tenir compte de l'action menée par une poignée influente de dirigeants gravitant autour de la SRB et des associations qui lui sont liées.

L'objet de cette communication sera de montrer combien la place occupée par cette coalition dans l'arène inter-organisationnelle (Cefaï, 2007) que contribuent à produire ensemble les pouvoirs publics locaux et les clubs de voile brestois, a pu, selon les moments, freiner ou bien faciliter le projet de la municipalité. On postulera que cette arène débouche sur un ordre négocié (Strauss, 1992), révisable selon les changements affectant les rapports de pouvoir et d'intérêt qui s'établissent entre les protagonistes. En fait, ce petit groupe de dirigeants et la municipalité sont tenus, bon gré mal gré, de maintenir entre eux un minimum de coopération en raison de leur interdépendance. D'un côté, la coalition SRB ne peut renoncer aux ressources économiques, à la reconnaissance sociale et au prestige qu'est susceptible de lui procurer l'aide de la municipalité si elle souhaite conserver aux associations qu'elle contrôle leur rang dans l'espace local. De l'autre, les édiles locaux ne peuvent pas se couper de ce groupe tant qu'ils ont le projet de faire advenir une organisation commune entre les clubs de voile brestois.

Deux sources principales ont été mobilisées pour réaliser cette étude : les archives municipales et communautaires de Brest (délibérations municipales, revues de presse, dossiers sur les clubs de voile, le port de plaisance, ...), et les témoignages d'acteurs de l'époque (deux anciens présidents de la SRB, un ancien élève du CFNB, un ancien responsable du centre nautique municipal, deux anciens maîtres d'EPS du service jeunesse et sport, un ancien président et deux anciens adhérents d'un club rival, un ancien responsable du centre nautique scolaire).

L'étude des sources fait apparaître trois périodes. Entre 1958 et 1966, la coalition SRB occupe une position centrale dans cette arène inter-organisationnelle. Elle est à l'initiative ou est partie prenante de la création de plusieurs écoles de voile entre 1958 et 1963, incluant le Centre de Formation Nautique Brestois, en coopération avec la municipalité et la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS). Sa position est si avantageuse qu'en 1961 le maire de Brest approuve les déclarations de son président, qui vient de céder les rênes de la SRB, lorsque celui-ci appelle les autres sociétés nautiques de la ville à fusionner leur école de voile au sein du CFNB. Toutefois, cette invitation reste sans effet. Cette situation se prolonge quelque peu quand ce même dirigeant, s'adossant sur un regroupement de clubs nord-finistériens, obtient de la fédération nationale de voile l'implantation en 1967 d'un centre fédéral de perfectionnement à la régates dans la ligue dont il est le nouveau président. Son installation à Brest dans les bâtiments du CFNB se réalise avec l'aide matérielle de la DDJS et de la municipalité.

Néanmoins, la position de cette coalition a déjà commencé à s'affaiblir et elle continue de se dégrader ensuite. Cela tient, d'une part, aux difficultés économiques que rencontre le CFNB dès 1964. Elles conduisent la municipalité deux ans plus tard à racheter ses locaux sur le môle du Moulin-Blanc, à demander la composition d'un nouveau conseil d'administration dans lequel les élus municipaux comptent désormais pour moitié et à confier le contrôle de leur utilisation pendant la période scolaire à l'Office des Sports. Cela tient, d'autre part, à la faible attractivité du CFNB qui ne parvient guère à toucher les écoles de la ville et, en plus, échoue à tisser des relations de coopération avec d'autres acteurs locaux (la DDJS, des clubs corporatifs de la ville, un club nautique d'une commune voisine). Ce sont autant de points faibles que ne manque pas de relever la municipalité lors d'une réunion publique au début des années 1970.

En définitive, la réalisation de ce projet sous la forme d'un centre nautique municipal va être facilitée par l'effondrement de la coalition SRB. Ce dernier est lié, d'une part, aux pertes financières que la SRB enregistre à la suite de l'organisation d'un championnat du monde en 1973 et de la gestion du bar-restaurant qu'elle a acquis en 1971, et, d'autre part, à la volonté de la municipalité de ne pas supporter l'ensemble des déficits. La SRB ayant été contrainte de déposer son bilan, l'équipe municipale reprend une partie de la dette du club et procède à une municipalisation de ses bâtiments sur le port de plaisance. Etonnamment, la solution opérationnelle au problème pratique que rencontre la municipalité pour concrétiser ce projet va venir de la SRB : son ancien chef de base s'allie au directeur du Suaps de l'Université pour proposer aux élus de s'occuper de la mise en place d'un pré-centre nautique qui débouche, en 1980, sur l'inauguration du centre nautique municipal dont il devient le premier directeur.

Bibliographie :

Céfaï D. (2007). *Pourquoi se mobilise-t-on ?* Paris : La Découverte.

Strauss A. (1992). *La trame de la négociation*. Paris : L'Harmattan.